



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 69496

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du programme Trigan. Pour remplacer le missile anti-chars Milan, un des fleurons de l'armée française mais qui date maintenant de vingt-cinq ans, une coopération européenne devait lancer le programme Trigat. Ce projet, évalué à 2,8 milliards de francs, a dû être abandonné en août 2000 en raison de la défection de la Grande-Bretagne. Pour pallier cette défaillance et répondre néanmoins aux besoins opérationnels, il avait été décidé de lancer un nouveau programme purement français : le Trigan, alliant les meilleurs développements du Milan et certaines applications du projet Trigat. Le coût de ce programme national avait été évalué à 1,6 milliard de francs et le ministre de la défense avait rappelé, le 6 novembre 2000, son attachement au maintien d'une capacité industrielle française dans le secteur des anti-chars. Effectivement, la doctrine française en matière de missiles anti-chars, missiles sous contrôle du tireur jusqu'à l'impact, donne particulièrement en Afghanistan la preuve de sa justesse par rapport au principe américain du « tire et oublie » matérialisé par les systèmes de missiles Javelin et Spike concurrents du Milan. Devrons-nous perdre notre suprématie en la matière en renonçant aux matériels français et en recourant à des systèmes étrangers qui ne correspondent pas à notre doctrine nationale et qui ont montré leurs limites ? Cela semble être malheureusement le cas puisque la DGA refuse de financer les 750 millions nécessaires à la première tranche d'études et d'industrialisation du Trigan. Des revues spécialisées commencent à s'étonner de ce blocage et à douter de la réelle volonté du Gouvernement de lancer le programme Trigan pourtant indispensable pour l'avenir de l'armée de terre française. Il lui demande donc de réaffirmer son total soutien à ce projet et d'exiger que la DGA se soumette à la volonté politique déjà exprimée en faveur du lancement du programme Trigan.

Texte de la réponse

Le retrait en 2000 de plusieurs partenaires du programme de système d'arme à base de missiles antichars de troisième génération de moyenne portée Trigat ne permet plus de le poursuivre dans les conditions initialement prévues. Aussi, la société Aérospatiale Missiles (AMM), filiale du groupe EADS, a-t-elle entrepris d'étudier une solution mixte consistant à modifier le poste de tir Milan 3 afin de l'adapter au tir du missile Trigat et à remplacer le guidage par faisceau laser du missile par un guidage filaire. Elle permet de conserver certains avantages du système Trigat (charge performante, capacité anti-infrastructure, portée, tir en espace clos, manoeuvrabilité) tout en offrant une légère réduction de poids ainsi qu'une diminution du devis de production (frais fixes liés au poste de tir) et des coûts de série (réutilisation des postes de tir Milan 3). Dans ces conditions, il est rapidement apparu que cette solution mixte pourrait être intéressante en matière d'exportation, dans la mesure où plus de 44 pays sont actuellement équipés du système Milan et pourraient être intéressés par une amélioration significative des capacités opérationnelles de ce missile. Une étude de marché auprès des pays clients potentiels, conduite par le ministère de la défense à partir du mois de novembre 2000, a confirmé l'intérêt de certains d'entre eux pour cette solution, sous réserve qu'elle soit également retenue par l'armée française. En revanche, cette orientation ne facilite pas la poursuite d'une coopération franco-allemande, conduisant à un partage des frais fixes. En effet, si l'armée française est équipée de poste de tir Milan 3, l'Allemagne ne dispose

que du missile Milan 2, dont le coût d'adaptation est proche du missile antichar de 3e génération moyenne portée. Les contacts entrepris dès le mois d'octobre entre les ministères de la défense français et allemand ont rapidement confirmé cette analyse. Compte tenu du caractère stratégique de cette activité, le ministère de la défense a entrepris de rechercher avec la société AMM des solutions de financement permettant de réduire l'impact financier pour l'Etat sur la période grâce à un autofinancement industriel et d'assurer le maintien d'une capacité technologique et industrielle en France dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69496

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6685

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1242